

**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**  
**Installation du Conseil Municipal**  
**Election du Maire et des Adjoints**

L'an deux mille quatorze, le 30 mars à 08 H 00, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant le 24 mars 2014, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture des noms des Conseillers Municipaux élus :

Mesdames et Messieurs Eric CARNAT, Stéphanie ROLAND, Claude SAUQUET, Nathalie DUBOIS, Christian JACQUIN, Zita GOMES DE SA, Xavier TROTIGNON, Annie DASSISE, Gérard LABERGÈRE, Karine GAULTIER, Guy ROUSSEAU, Jocelyne PELTIER, François BODIN, Christelle CLÉVIER, Eric BOUCHER, Arlette LACOTE, Jérémy FOURNIER, Adeline MAYEUX, Yves PIAU, Sandrine JOURDAIN, Denis BLONDEL, Nathalie BARRAS, Florence DELÉTANG

M. Jean-Michel BILLON, maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014.

\* La liste « Saint-Aignan, Bien vivre ensemble », conduite par M. Eric CARNAT, a recueilli 711 suffrages et obtenu 18 sièges,

\* La liste « Notre parti c'est Saint-Aignan », conduite par M. Yves PIAU, a recueilli 311 suffrages et obtenu 3 sièges,

\* La liste « Notre priorité, c'est vous ! », conduite par Mme Nathalie BARRAS, a recueilli 206 suffrages et obtenu 1 siège,

\* La liste « Toute une équipe à votre écoute », conduite par Mme Florence DELÉTANG, a recueilli 162 suffrages et obtenu 1 siège.

Avant de céder la présidence, M. Jean-Michel BILLON prend la parole pour faire quelques commentaires sur des articles parus dans la presse pendant la campagne.

Quant à Mme Florence DELÉTANG, il précise qu'elle siègera au Conseil Municipal et qu'elle a un rôle à jouer en tant que commerçante. Il rappelle que lui-même a siégé pendant 37 ans.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

M. Jean-Michel BILLON cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. Yves PIAU, en vue de procéder à l'élection du maire.

M. Yves PIAU prend la présidence de la séance et propose de désigner Mme Adeline MAYEUX, benjamine du Conseil Municipal, comme secrétaire.

Mme Adeline MAYEUX est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant atteint, il est procédé aux opérations de vote, dans les conditions réglementaires.

### **ELECTION DU MAIRE**

M. Yves PIAU, doyen de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

*« J'ai été le plus jeune Maire de la Commune.*

*Aujourd'hui, j'ai 70 ans. Nous allons élire un nouveau Maire, fonction très noble qui exige beaucoup de disponibilité. Toute décision devra être mûrement réfléchie comme leurs conséquences financières. »*

Il fait remarquer que la campagne s'est déroulée dans une bonne ambiance.

*« Il faudra que le nouveau Maire soit le Maire de tous les Saint-Aignanais »* dit-il. (Il regrette de ne pas avoir entendu cela le soir des élections).

Il fait lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L. 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres.... »

L'article L.2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, ils procèdent à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M. Yves PIAU sollicite deux volontaires comme assesseurs ; Mme Adeline MAYEUX et M. Jérémy FOURNIER acceptent.

M. Yves PIAU demande s'il y a des candidats.

Deux candidats se font connaître :

\* M. Eric CARNAT, au nom de la liste « Saint-Aignan, Bien vivre ensemble »

\* M. Denis BLONDEL, au nom de liste « Notre parti c'est Saint-Aignan ».

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

M. Yves PIAU proclame les résultats :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
* Nombre de bulletins blancs ou nuls :	02
* Suffrages exprimés :	21
* Majorité absolue :	11

Ont obtenu :

\* M. Eric CARNAT : 18 voix  
\* M. Denis BLONDEL : 3 voix

M. Eric CARNAT ayant obtenu la majorité des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire :

« « Saint-Aignan - Bien vivre ensemble », c'est bien là l'essence même de notre engagement et l'essentiel de ce qui nous réunit ce matin.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues colistières et colistiers qui par leur vote viennent de me témoigner de toute leur confiance, en me confiant pour la 1<sup>ère</sup> fois la responsabilité de Maire de Saint-Aignan. Je tiens également à remercier notre comité de soutien qui nous a accompagnés tout au long de cette campagne.

J'ai une pensée pour mes enfants, mon épouse et ma mère qui m'ont toujours accompagné et soutenu.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre ville.

1 438 Saint-Aignanis et Saint-Aignanaises se sont déplacés à l'occasion de cette échéance électorale pour accomplir leur devoir citoyen. Ce taux de participation de près de 68,48 % traduit l'intérêt des habitants de Saint-Aignan pour leur commune et aussi, leur capacité à se mobiliser, dès lorsqu'il s'agit de s'engager et d'engager l'avenir de Saint-Aignan.

La campagne fut longue.

Elle eut des moments de tension, mais cela est inhérent quand 4 listes sont sur la ligne de départ.

Je remercie les 51,15 % des électeurs qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance. C'est pour nous, élus, un socle de confiance, un socle de légitimité et aussi de responsabilité.

Aujourd'hui je suis le Maire de tous les habitants de Saint-Aignan et au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers, nous nous devons de nous comporter en représentants des citoyens et d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

Je serai à l'écoute de mes collègues de l'opposition à qui je tiens à assurer qu'ils pourront participer aux débats.

En rédigeant ces quelques mots cette semaine, je me suis posé la question de savoir qu'est-ce qui m'avait conduit à me retrouver là aujourd'hui, à cette place ? Qu'est-ce qui m'avait conduit à devenir aujourd'hui le Maire

de Saint-Aignan?... Situation que, je vous rassure, j'ai souhaitée et désirée.

Tout cela m'a invité à une légère et rapide rétrospective sur mon passé, sur mon parcours... sans nostalgie bien sûr, mais on peut aussi à 40 ans avoir un regard sur son histoire (même si elle est brève) et chercher à comprendre.

Bref, un parcours choisi, parfois au gré des rencontres, mais certainement guidé par deux passions : ma ville Saint-Aignan et les personnes qui y vivent... Mais progressivement guidé également par des valeurs qui ont dessiné au fil du temps mes engagements.

Pour moi, 3 Saint-Aignanais illustrent ces valeurs :

Joseph PAUL-BONCOUR

Maître Jean MAGNON

Guy MARTINEAU

J'y ai découvert toute la force et toute la richesse de notre ville et de ses habitants, mais également, parfois, la fragilité humaine et la détresse sociale, souvent invisible et silencieuse.

J'y ai découvert aussi toute l'exigence que réclame cette fonction d' élu et toute la responsabilité qui nous incombe.

D'aucuns diront que cette écharpe que je porte désormais sur mon épaule et que vous (JMB) avez bien voulu me remettre : c'est l'expression démocratique issue des urnes qui nous a légitimés.

Je prends cette fonction commune une très GRANDE responsabilité.

Si l'histoire et les repères sont essentiels pour construire l'avenir , notre devoir et notre rôle de nouvel élu consistent avant tout à nous projeter pour dessiner l'avenir de Saint-Aignan et de ses habitants.

Dans un monde en mutation permanente, dans un contexte économique et social fragilisé, les enjeux de demain sont majeurs pour le devenir de la société dans laquelle nous vivons et pour les générations actuelles et futures.

S'il conviendra de conforter les dynamiques déjà engagées, nous souhaitons développer une action municipale renouvelée, pour répondre encore mieux à ces enjeux de demain, et aux besoins actuels des Saint-Aignanaises et Saint-Aignanais.

Avec une action municipale qui s'inscrira à la fois dans la proximité et les besoins liés à la vie quotidienne de chacun, animée par des valeurs de solidarité, de progrès, de justice sociale et d'égalité des chances... et qui dessinera aussi des perspectives d'avenir, grâce à de nouvelles dynamiques humanistes, économiques, sociales et culturelles.

Notre programme, pour ce mandat qui s'ouvre devant nous, nous l'avons travaillé ensemble, il est le fruit de nos réflexions. Nous l'avons communiqué et partagé et consolidé auprès des habitants de Saint-Aignan au cours de cette campagne.

Mais cela n'est pas suffisant. Dans un esprit de dialogue, de concertation, de démocratie participative et citoyenne, il nous faudra le porter à la connaissance du plus grand nombre encore, pour y faire adhérer et surtout participer la population.

Loin d'un catalogue de mesures et de projets, l'ensemble s'inscrit dans une cohérence : il s'agit avant tout de dessiner de nouvelles relations

humaines et sociales, avec et entre les habitants... où le lien social et la participation citoyenne sera au centre de tout.

Pour que demain, ces actions prennent toute leur dimension au service de ses habitants, il nous faudra mobiliser l'engagement de tous, où au côté des élus, les partenaires auront un rôle essentiel.

Mais aussi tout le personnel communal.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de la collectivité, soucieux, eux aussi, de la qualité du service public.

Avec passion et ambition pour Saint-Aignan et ses habitants, mais aussi (dans une période fragile où la stagnation de nos moyens financiers devra être intégrée à notre stratégie) avec exigence et sens de la gestion, nous souhaitons donner un nouveau souffle à notre ville : pour faire de Saint-Aignan une ville attractive, qui donne envie d'y vivre, de s'y retrouver... pour faire de Saint-Aignan une ville qui réussit son avenir et celui de ses habitants.

Et maintenant, au travail...

Merci de votre attention. »

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints à élire. Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir voté,

Décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire.

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs : 03

Votes «Pour » : 20

## **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Un appel à candidature est effectué.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints est déposée, celle de la liste « Saint-Aignan, Bien vivre ensemble ».

Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur le Maire annonce les résultats :

\* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

\* Nombre de bulletins blancs ou nuls : 04

* Suffrages exprimés :	19
* Majorité absolue :	10

La liste « Saint-Aignan, Bien vivre ensemble » a obtenu 19 voix.

La liste « Saint-Aignan, Bien vivre ensemble » ayant obtenu la majorité absolue des suffrage, sont proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste telle sur présentée :

- ⇒ 1<sup>er</sup> adjoint : M. Claude SAUQUET
- ⇒ 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Nathalie DUBOIS
- ⇒ 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Xavier TROTIGNON
- ⇒ 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Zita GOMES DE SA
- ⇒ 5<sup>ème</sup> adjoint : Guy ROUSSEAU
- ⇒ 6<sup>ème</sup> adjoint : Stéphanie ROLAND

Monsieur PIAU aurait aimé connaître les compétences de chacun.

Monsieur le Maire indique que les compétences attribuées à chacune et chacun des adjoints seront « révélées » lors de la prochaine séance du Conseil, à savoir le 04 avril.

Monsieur PIAU :

« Comme je l'ai annoncé le soir du scrutin, je laisse ma place aux jeunes. Je te remets donc ma démission, Marie ESNAULT me succèdera. Sandrine JOURDAIN te remettra la sienne demain. Je pars sans joie, sans amertume... Pendant la campagne, j'avais ouvert un blog. Je te remets les suggestions et remarques qui ont été faites. Il y a de bonnes choses... tout n'est pas à prendre en compte. Je souhaite que toutes les promesses faites pendant la campagne soient tenues, en tenant compte, bien évidemment, des finances communales ».

Madame BARRAS remet également sa démission ; Monsieur METIVIER siègera à sa place.

Quant à Madame DELETANG, elle confirme ne pas avoir l'intention de démissionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 10.